COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2026
PROCÈS-VERBAL

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique extraordinaire le 15 octobre 2026 à 20h00, sous la présidence de Madame Laurette COLOMBET, Maire.
Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 15 sur lesquels 11 membres présents :

Présents : Laurette COLOMBET – Martine BESSEY – Michel PONCET – Aurélia MARTINS – Jérémy GAREL – Gilles BERTHELOT – Caroline DUPERRAY – Sandrine SERVAJEAN – Christelle ROGUE – Damien GERBEL – Pierre-Emmanuel GONNELLI
Absents ayant donné mandat : Catherine ARTAUD à Laurette COLOMBET – Fabien MARCEL à Pierre-Emmanuel GONNELLI – Edwige KIRIEL à Michel PONCET – Robert DUVERGER à Aurélia MARTINS
Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christelle ROGUE

À l'ouverture de la séance, Madame le Maire a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Catherine ARTAUD	Laurette COLOMBET
Fabien MARCEL	Pierre-Emmanuel GONNELLI
Edwige KIRIEL	Michel PONCET
Robert DUVERGER	Aurélia MARTINS

Le Conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Choix de l'entreprise pour le remplacement des huisseries de l'école

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Christelle ROGUE est désignée secrétaire de séance.

2. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DES HUISSERIES DE L'ÉCOLE

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'engager des travaux de rénovation énergétique au sein de l'école de la commune. En effet, les huisseries actuelles en bois sont fortement usées, ce qui entraîne d'importants défauts d'isolation thermique et des pertes d'énergie conséquentes.

Ces travaux permettront également de réaliser des économies sur la facture énergétique de la commune.

Madame le Maire présente les 3 devis suivants :

- l'entreprise AVR située à Roanne (Loire), d'un montant de 31 827,65 € HT soit 38 220,61 € TTC ;
- l'entreprise Profession menuisiers située à Roanne (Loire), d'un montant de 30 044,28 € HT soit 36 053,14 € TTC.
- l'entreprise B'ALU située à Iguerande (Saône-et-Loire), d'un montant de 29 286,44 € HT soit 35 143,73 € TTC.

Elle indique que la proposition de l'entreprise B'ALU ne présente pas de traitement sur les verres anti-solaire.
En ce qui concerne la proposition de l'entreprise Profession menuisiers, elle ne répond pas à la demande car l'entreprise ne propose pas d'aluminium.
Enfin, la proposition de l'entreprise AVR prévoit le traitement anti-solaire du verre et l'isolation est plus épaisse dans les soubassements.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise AVR pour la réalisation des travaux pour un montant de 31 827,65 € HT soit 38 220,61 € TTC.

Prochaines séances le 2 novembre 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h21

Le Maire,
Laurette COLOMBET

Le secrétaire de séance,
Christelle ROGUE

MAIRIE DE ST-ROMAIN-LA-MOTTE (Loire)